

**DOSSIER D'INSCRIPTION A RENVOYER IMPÉRATIVEMENT
AVANT LE 13 JANVIER 2023 (le cachet de la Poste faisant foi)**

COMPOSITION DU DOSSIER :

- La **fiche d'inscription** (à compléter) ;
- Une **photocopie recto-verso d'une pièce d'identité** ;
- Une **photocopie certifiée conforme du diplôme de masseur-kinésithérapeute** (l'original devra être fourni lors de l'admission en formation) ;
- Un **relevé du programme des études suivies**, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme.

ATTENTION : UNE TRADUCTION EN FRANÇAIS, PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ DE L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS, EST OBLIGATOIRE.

- Le **curriculum vitae** du candidat, rédigé en Français ;
- Une **lettre de motivation** du candidat, rédigée en Français ;
- 3 enveloppes** format 220mm x110mm, autocollantes, libellées à votre adresse personnelle affranchies au tarif "lettre urgente" ;
- Les **droits d'inscription** : les candidats doivent s'acquitter des droits à l'inscription dont le montant est fixé à la somme de 200,00 € (à l'ordre de l'IFMKDV, non remboursable).